

Sujet : PC 055 010 23 H0003 - TOTALENERGIES à Ancerville (55)

De : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Date : 20/06/2023 à 11:12

Pour : GEORGES Sylvie (Cheffe d'unité ADS Sud Meusien) - DDT 55/SUH/Filière ADS/PUSM <sylvie.georges@meuse.gouv.fr>, "emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr" <emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr>

Madame,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la commune d'Ancerville (55) transmis par courriel en date de ce jour, ne présente pas une gêne avérée pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, le projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, il devra également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Metz, en copie de ce courriel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



**Sous-Direction Régionale de la Circulation
Aérienne Militaire Nord**
Division Environnement Aéronautique
DSAE/DIRCAM/SDRCAM-NORD/DEA

Base aérienne 705 – Cinq Mars la Pile – RD 910
37076 TOURS CEDEX 02
dsae-dircam-sdrcam-nord-
envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la
sécurité aéronautique
d'État

De : GEORGES Sylvie (Cheffe d'unité ADS Sud Meusien) - DDT 55/SUH/Filière ADS/PUSM <sylvie.georges@meuse.gouv.fr>

Envoyé : lundi 19 juin 2023 15:53

À : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>; emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct <emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr>

Objet : PC 055 010 23 H0003 - TOTALENERGIES à Ancerville

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES, SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.